

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019**

---

Date de la convocation : 12 mars 2019

---

Nombre de membre      en exercice : 21                  Présents : 15                                  Votants : 15

---

Séance ordinaire du 19 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf le 19 mars à 18 H 30 à la mairie de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Paul Malville, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	A
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	P	DANVIN Eric	P
RAYNAUD Robert	P	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	A	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	FAURE Mélanie	A	TAMISIER Jean	A

Madame Précigout Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

- Vote des comptes administratifs 2018
  - Approbation des comptes de gestion 2018
  - Etude de faisabilité pour l'aménagement de la maison Maspinard
  - Rassemblement des meubles (Maison Maspinard)
  - Redevance occupation du domaine public
  - Demande d'étude projet Eolien
  - Bail dérogoire local commercial de l'ancienne Poste
  - Prix/financement de l'assainissement collectif
  - Préparation du repas du 8 mai/menu
  - Questions diverses
-

## 1) Vote des comptes administratifs 2018

Monsieur le Maire a présenté la synthèse et le détail des comptes administratifs pour le :

**Compte administratif budget principal :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		99 760.12	13 676,90		13.676,90	99 760.12
Opérations de l'exercice	405 769.69	524 648.83	436 629.38	403 349.08	842 399,07	928278,21
<b>TOTAUX</b>	<b>405 769,69</b>	<b>624 408.95</b>	<b>450 306,28</b>	<b>403 349.08</b>	<b>856 075,97</b>	<b>1 027 758.03</b>
Résultats de clôture		218 639.26	46 957,20			171 682,06
Restes à réaliser			79 577,00	149 937,00	79 577,00	149 937,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>405 769.69</b>	<b>624 408.95</b>	<b>529 883,28</b>	<b>553 286,08</b>	<b>935 652,97</b>	<b>1 177 695,03</b>
RESULTATS DEFINITIFS		218 639.26		23 402.80		242 042.06

**Compte administratif budget annexe assainissement :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			21 114.90		21 114.90	
Opérations de l'exercice	15 187.30	37 311,74	101 163.72	864 685,63	116 351,02	901 997,37
<b>TOTAUX</b>	<b>15 187,30</b>	<b>37 311,74</b>	<b>122 278,62</b>	<b>864 685,63</b>	<b>137 465,92</b>	<b>901 997,37</b>
Résultats de clôture		22 124,44		742 407,01		764 531,45
Restes à réaliser			1 096 638,00	408 273,00	1 096 638,00	408 273,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 187,30</b>	<b>37 311,74</b>	<b>1 218 916,62</b>	<b>1 272 958,63</b>	<b>1 234 103,92</b>	<b>1 310 270,37</b>
RESULTATS DEFINITIFS		22 124,44		54 042,01		76 166,45

## 2) Approbation des comptes de gestion 2018

**Budget principal et Budget annexe assainissement :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les compte de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

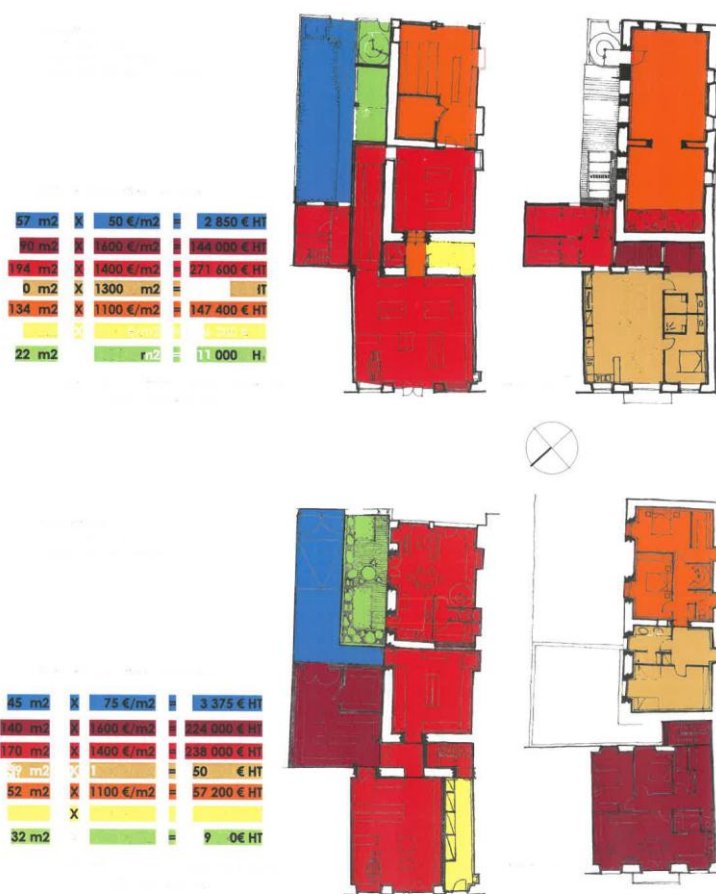
2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3) Etude de faisabilité concernant l'aménagement de la Maison Maspinard

Présentation de plusieurs choix



d'aménagement

Quelques observations sont apportées quant aux plans proposés. Il faudra alléger et apporter un regard patrimonial. Ne pas percer autant les murs.

### 4) Rassemblement des meubles (Maison Maspinard)

Des meubles sont dispersés un peu partout. Il conviendra d'organiser une matinée afin de tout regrouper dans la pièce du bas. Il faudra peut-être réaliser une vente.

### 5) Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de valorisation de 32,59 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

#### **6) Demande d'étude projet éolien**

Nous avons été contactés par l'entreprise Engie Green afin de proposer une étude pour l'implantation d'éoliennes. Avant de les rencontrer, Monsieur le Maire indique qu'il est important de connaître l'avis du Conseil Municipal sur ce type d'énergie.

Après discussion, il est indiqué que les éoliennes sont souvent installées proche des habitations et les propriétaires voient souvent le prix de leur patrimoine diminuer en cas de vente. De plus de nombreux inconvénients commencent à être relatés.

Certes il y a des avantages financiers mais qui ne doivent pas être l'essentiel de l'analyse.

Les conseillers émettent des avis plutôt mitigés avec une forte proportion contre. Il est donc décidé de ne pas donner suite à la demande d'Engie green.

#### **7) Bail dérogatoire local commercial de l'ancienne Poste**

Monsieur le Maire expose que Madame Valérie Vannier nous a fait part, par lettre recommandée en date du 6 janvier 2019, de sa volonté de résilier son bail professionnel sis au 2 rue du Passadour, après un préavis de 6 mois.

Pour aider la commune à trouver un nouveau locataire elle a diffusé une information de vacance des lieux. Mme Toussaint s'est présentée et a souhaité louer de suite.

Considérant qu'il n'y aura pas de perte de loyer pour la commune, Monsieur le Maire propose de résilier le bail de Mme Vannier au 15 mars 2019 et signer un bail dérogatoire d'un an, renouvelable deux fois avec Mme Toussaint à partir du 15 mars 2019.

Le loyer restera à 200 € avec un dépôt de garantie d'un mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les propositions émises
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **8) Prix financement de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire expose que les travaux d'assainissement collectif ont commencé.

Considérant le plan de financement de l'opération et au vu de la délibération n° 2017-06-09 en date du 7 juin 2017 la commune s'est engagée à appliquer une redevance d'assainissement collectif, calculée sur 120 m3, supérieure à 280 € (Hors taxes et hors redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)

**Les tarifs actuels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont :**

- 100 € HT l'abonnement annuel
- 1,25 € HT le prix du m3

**Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

- 115 € HT l'abonnement annuel
- 1,45 € HT le prix du m3

De plus après discussion, il est indiqué que la commune n'appliquera pas de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) aux nouveaux raccordés. Le plan de financement prévoyait 350,00 € HT par branchement.

Par contre une Participation pour le Financement de l'Assainissement d'une somme de 350,00 € HT sera demandée pour une nouvelle construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'appliquer le tarif proposé au 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Décide de ne pas demander de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour mettre en place cette nouvelle tarification.

**9) Préparation du repas du 8 mai/menu**

Il est indiqué que des propositions de menu seront demandées à Karine et présentées à la prochaine réunion.

**10) Questions diverses**

Quelques trous sur la route de Chapuzet sont signalés.

Il est également demandé la date de réaliser des trottoirs au lotissement.